

pour un certain nombre de raisons, y compris la réduction du chômage.

UNIFICATION DES SERVICES ARMÉS

Question n° 818—M. Matheson:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il institué une enquête quelconque sur l'opportunité de procéder à l'unification des services suivants de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation: a) solde et comptabilité, b) approvisionnements, c) santé, d) aumônerie, e) construction technique? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les constatations faites par cette enquête?

L'hon. M. Hellyer: Oui, comme il suit:

a) On est présentement en train d'étudier l'à-propos d'unifier les services de la solde et de la comptabilité.

b) On a confié à des services uniques l'approvisionnement dans bien des domaines, par exemple, aliments, fournitures médicales, armes portatives, certains genres de munitions et d'équipement de guerre. Ces fonctions comportent la responsabilité de la forme, du catalogage, des publications, des fonds, de l'établissement des besoins et, dans certains cas, de la réception, de la distribution et de la disposition des stocks. On a centralisé et coordonné l'approvisionnement, ainsi que l'inspection dans une grande mesure. On est à faire une étude pour voir si certains groupes de denrées sont d'un usage assez général pour en motiver l'intégration.

c) Les services médicaux des forces armées ont été unifiés en 1959 sous la direction d'un officier appelé le chirurgien général.

d) L'unification des services d'aumônerie au quartier général de la Défense nationale et dans les régions militaires a été effectuée en 1958. Cette unification avait pour objet de faciliter l'élaboration des lignes de conduite et de coordonner de façon efficace l'organisation et l'administration du service de l'aumônerie.

e) On fait présentement une étude sur l'unification des services et du personnel de la construction technique.

AUGMENTATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE

Question n° 826—M. Mather:

Le gouvernement a-t-il l'intention de hausser de \$10 par mois la pension de vieillesse? Dans ce cas, les bénéficiaires des allocations aux anciens combattants toucheront-ils les dix dollars de plus?

M. Haidasz: a) Tout changement apporté au montant versé aux termes de la loi sur la

sécurité de la vieillesse sera annoncé par le gouvernement de la façon habituelle.

b) Les relèvements des versements accordés aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse sont toujours octroyés à tous les bénéficiaires de la pension.

AIDE DU CANADA AUX PAYS DES CARAÏBES

Question n° 830—M. Matheson:

1. Quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises en 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 afin de fournir de l'aide aux pays du Commonwealth mentionnés ci-après: a) Antilles (Bahamas, Trinité et Tobago, îles sous-le-Vent, y compris Anguilla et Barbuda, îles du Vent et Barbade), b) Jamaïque, c) Guyane britannique, d) Honduras britannique.

2. Le gouvernement fédéral a-t-il choisi une région pour y faire un grand effort dans le domaine de l'aide outre-mer durant la période baptisée «Décennie du développement» par les Nations Unies et, dans le cas de l'affirmative, quelle région?

3. Le Canada a-t-il jusqu'ici fourni de l'aide aux pays des Caraïbes dans les secteurs suivants: a) cartographie et enquêtes pédoles, b) exploration minérale, c) établissement de nouvelles cultures, d) établissement de nouveaux usages pour les matières premières disponibles, e) découverte de nouvelles ressources en poisson et ressources marines, f) réponse aux besoins énergétiques et aux problèmes de communications, g) détachement de spécialistes et, dans le cas de l'affirmative, quand et à quel pays?

4. Quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises pour déterminer, ordonner et coordonner l'aide aux pays des Caraïbes provenant a) des universités, b) des sociétés, c) des coopératives, d) des syndicats, e) des associations?

M. Stewart: 1. Au cours de chacune des années mentionnées, l'aide extérieure du Canada s'est prêtée sous forme d'immobilisations et d'aide technique et éducative, à la Fédération des Antilles, qui comprend la Jamaïque, pour un montant annuel moyen de 2 millions de dollars. La Guyane britannique et l'Honduras britannique qui étaient, pendant les mêmes années, habilitées à recevoir de l'aide en vertu de notre programme d'aide technique du Commonwealth, ont reçu les dernières années, chacune \$50,000 par an. En outre, les étudiants en provenance de ces îles, y compris la Fédération des Antilles, ainsi que la Guyane et de l'Honduras britanniques, ont reçu des bourses dans les universités canadiennes sous le régime du programme de bourses du Commonwealth.

L'aide sous forme d'immobilisations qu'on a fait tenir à la région comprenait les points importants suivants: